

592

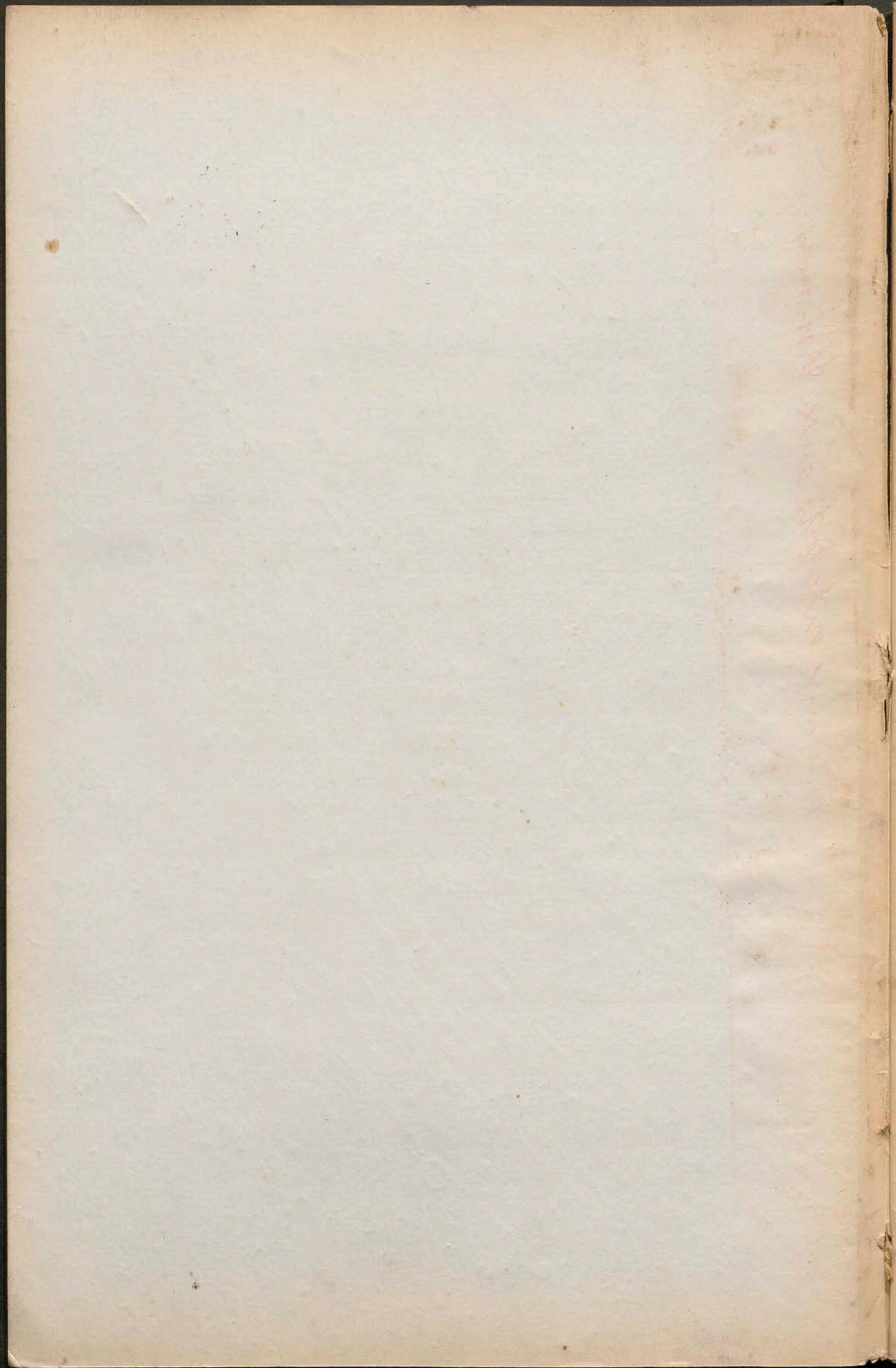
— 4 —

COMMISSION chargée de l'examen du projet  
de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,  
relatif aux travaux interdits aux femmes  
et aux enfants employés dans les établisse-  
ments commerciaux. (N° 275, année 1908.)

(Nommée le 21 janvier 1909.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : ERMANT.  
2<sup>e</sup> — GOBRON. ✕  
3<sup>e</sup> — Henry BOUCHER. ✕ Rapporteur  
4<sup>e</sup> — CAUVIN. Président ✕  
5<sup>e</sup> — Léon BARBIER. ✕ Secrétaire  
6<sup>e</sup> — Richard WADDINGTON. ✕  
7<sup>e</sup> — POIRRIER.  
8<sup>e</sup> — PEYROT. ✕  
9<sup>e</sup> — Dominique DELAHAYE.



Séance du 22 Janvier 1909

Président Monsieur Causin

Secrétaire — Léon Barbier

La Commission prend connaissance de la proposition de la  
Chambre de Commerce de Haïti en faveur du projet

Et décide qu'il y a lieu d'approuver le projet de loi voté  
par la Chambre des députés et dirigé par Monsieur Henry Bouché  
comme rapporteur avec mission de présenter les conclusions  
conformes à la teneur du Sénat.

Le Secrétaire

Le Président

Barbier

Causin

Séance du 9 Février 1909

Président. M. Causin

Présents, M. M. Causin, Henry Bouché, Delchamps,  
Peyrot, Waddington, ~~Barbier~~, Toussaint.

Excusé: M. Barbier.

La Commission, prend connaissance du Rapport de  
M. Henry Bouché, en approuvant le projet et le conclut  
sous et autorise le rapporteur à en faire le dépôt

Le Président,

Causin